



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/177

Approbation d'une convention de co-édition d'un ouvrage entre la Ville de Lyon / Archives municipales, les Archives départementales et métropolitaines et le LAHRA-Université Lyon 3, à l'occasion des 700 ans des archives de la Ville de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/177 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CO-ÉDITION D'UN OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES, LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET MÉTROPOLITAINES ET LE LAHRA-UNIVERSITÉ LYON 3, À L'OCCASION DES 700 ANS DES ARCHIVES DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML) fêtent en 2020 leurs 700 ans.

Conserver les archives de la Ville pour garantir la preuve des droits de la communauté et gérer les biens est une préoccupation fort ancienne de la municipalité lyonnaise.

Le 21 juin 1320, la communauté obtient à la suite d'un traité entre le Roi de France Philippe V le Long et l'archevêque de Lyon Pierre de Savoie certaines franchises et privilèges qu'elle réclamait, dont la possibilité de se réunir, d'élire des représentants, d'établir des taxes... et de garder des archives. Ces privilèges sont formalisés dans un document dénommé « charte sapaudine » (du nom de l'archevêque en latin, Savoie se disant Sapaudia).

A l'occasion de cet anniversaire, Pierre-Jean Souriac, enseignant-chercheur à l'université Lyon 3 rattaché au laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes (LARHRA), propose à ses élèves de Licence 3, un séminaire dans les murs des Archives municipales de Lyon pour étudier les documents concernant l'histoire des Archives municipales de Lyon et, plus largement, des libertés municipales sous l'Ancien Régime. Ce séminaire viendra faire suite à une journée d'études organisée par les Archives du département du Rhône et de la Métropole de Lyon (ADRML) en novembre 2019 sur la charte de fondation de la Ville de Lyon.

Le résultat de tous ces travaux prendra la forme d'un petit ouvrage de la collection « Mémoires vives » des Archives municipales de Lyon, que les Archives municipales alliées aux ADRML et au LARHRA-université Lyon 3, se proposent de coéditer et cofinancer. Cet ouvrage, d'une centaine de pages, sera mis en vente sur les trois sites.

Les AML assureront la coordination d'ensemble du projet.

Le budget total de l'opération s'élève à 4 500 €. Chacun des partenaires participe à hauteur de 1500 euros, correspondant aux frais d'impression de 200 exemplaires de l'ouvrage.

Vu la convention de coédition ;

Oùï l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

DELIBERE

1. La convention de coédition ouvrage établie entre la Ville de Lyon – Archives Municipales, le Département du Rhône/Archives Départementales du Rhône et de la Métropole, et le LAHRA-Université Lyon 3, est adoptée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et à l'exécuter.
3. La dépense sera prélevée sur la LC 41639 (chapitre 011) Programme COLLECAR Opération COMAR, sur le budget en cours. Les recettes seront titrées sur la LC 100020 (chapitre 70) Programme COLLECAR, opération BOUTIQUAR.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT